

APPEL À PROJETS
ÉTAT - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE -
RÉGION NORMANDIE -
DÉPARTEMENTS DE L'ORNE,
DE L'EURE ET DE LA MANCHE

2021

**SOUTIEN
AUX RADIOS
ASSOCIATIVES
EN RÉGION NORMANDIE**

2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~

CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Normandie, départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2021 - État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche ».

Avril 2021

Watson Moustache

CRÉATION

Le contrat de filière musiques actuelles conclu entre l'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie et les départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure a pour but de soutenir et de développer la filière régionale des musiques actuelles et des variétés sur le nouveau territoire de la région Normandie. Sur la période considérée, il a pour principaux objectifs :

- d'instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic ;
- de créer un fonds de soutien normand, qui a pour objectif de produire et d'expérimenter des politiques publiques communes entre les parties prenantes, en soutenant des actions et des dispositifs d'accompagnement sous forme d'appel à projets ;
- de produire et d'articuler des politiques publiques en matière d'aide au secteur des musiques actuelles.

L'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure, ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Les partenaires visent à :

- consolider et développer l'emploi ;
- favoriser la formation professionnelle ;
- contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques.

Pour ce faire, ils proposent un appel à projets en 2021 afin de soutenir les actions des radios et webradios associatives pour leur valorisation de la scène régionale de musiques actuelles et de variétés.

Objectif de l'aide

Encourager et soutenir les actions de valorisation et de promotion des artistes régionaux issus des musiques actuelles :

- favoriser l'encadrement technique professionnel ;
- favoriser les actions innovantes permettant la coopération avec les autres acteurs des musiques actuelles (lieux, structures d'accompagnement, etc.), la mutualisation d'outils et de compétences et la structuration régionale ;
- assurer une mission de communication sociale, de proximité et de diversité ;
- favoriser le partage de contenus.

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- cet appel concerne les radios du secteur non marchand. Peuvent être concernés, trois types de radio :
 - les radios FM de catégorie A (temporaire et permanente),
 - les radios éligibles au FSER (Fonds de soutien à l'expression radiophonique),
 - les webradios impliquées dans l'accompagnement des artistes émergents de la région ;
- le siège social de la structure est situé en Normandie et son activité se développe majoritairement sur le territoire normand ;
- celle-ci a pour activité principale la valorisation des artistes en développement et de la scène musicale régionale de musiques actuelles ;
- la structure diffuse de manière permanente ou temporaire et a au moins 2 ans d'existence ;
- elle est dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure. Celui-ci peut s'appuyer sur une équipe ou un réseau professionnel ;
- la structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux, de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la chaîne de production/diffusion musicale ou d'une adhésion à une fédération nationale de radios.

Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles et des variétés : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde...

Les projets concernés sont :

- la valorisation et la promotion des contenus à travers par exemple la captation et la diffusion de concerts en live, la diffusion d'images, de vidéos... sur Internet ou à l'antenne ;
- les collaborations avec les festivals et les lieux de musiques actuelles normands à travers l'organisation de plateaux mutualisés, le montage et la diffusion d'émissions mettant en valeur la programmation et la scène musicale régionale ;
- le développement de l'audience (communication, présence sur les réseaux sociaux) ;
- les projets de coopération entre radios ou acteurs de la filière musiques actuelles : une seule structure porteuse du projet peut déposer un dossier pour un projet de coopération au nom des radios/structures partenaires.

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel à projets les projets soutenus par l'un

des partenaires du contrat de filière pour le même objet.

Critères d'appréciation

- cohérence entre objectifs et moyens ;
- faisabilité budgétaire ;
- qualité des partenariats établis ;
- qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision...).

Modalités de dépôt et conditions de versement de l'aide

Modalités de dépôt

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la plateforme dédiée du site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr>.

Les dossiers de candidature devront être adressés directement sur :
<https://monespace.cnm.fr>.

La date limite de dépôt est fixée au 15/06/2021 inclus.

NB : Toute demande d'aide doit être faite via votre espace personnel « [mon espace](#) ». La création de votre compte sur « [mon espace](#) » nécessite un délai de traitement de 72 heures de la part de nos équipes. Veillez à anticiper votre création de compte en amont des échéances indiquées.

Les membres du comité d'attribution doivent être en mesure d'apprécier les actions que vous avez effectuées et à venir. Le contenu du projet intégrera notamment les aspects suivants :

- programmation septembre 2019/juin 2020 relative au soutien de la scène musicale régionale ;
- programmation septembre 2020/juin 2021 relative au soutien de la scène musicale régionale ;
- programmation septembre 2021/juin 2022 relative au soutien de la scène musicale régionale ;
- détail des charges et des produits de l'exercice 2020 et prévisionnels 2021 et 2022.

Si la structure a déjà été aidée dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux radios associatives » 2019, le bilan pour demande de solde devra avoir été envoyé au CNM.

Si la structure a déjà été aidée dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux radios associatives » 2020, un bilan provisoire du projet soutenu sera à joindre au dossier de candidature si celui-ci n'a pas été encore communiqué pour versement du solde.

Modalités de sélection

L'éligibilité des dossiers de candidature fera l'objet d'une instruction préalable.

Les demandes seront examinées par un comité d'attribution, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche et de l'Eure, ainsi que le Centre national de la musique, qui peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds commun. La subvention qui sera attribuée sera versée en deux fois : 70 % à la notification et le solde sur présentation et instruction d'un compte-rendu d'activités, d'un compte-rendu financier signé du représentant légal dans un délai de 6 mois suivant la date de fin du projet.

Accompagnement :

Pour toute question concernant le montage de dossier, vous pouvez contacter l'**agence le FAR**

David FOLLIOT - 02 31 27 88 17 – accompagnement@le-far.fr

Renseignements :

CNM

Virgile MOREAU – virgile.moreau@cnm.fr

Région Normandie

Lucas BLAYA - lucas.blaya@normandie.fr

DRAC Normandie

Joëlle ROLLAND – joelle.rolland@culture.gouv.fr

Département de l'Orne


Claire AUBRAT – aubrat.claire@orne.fr

Département de la Manche

Anna Ghandri – anna.ghandri@manche.fr

Département de l'Eure :

Eric MEMETEAU – eric.memeteau@eure.fr



2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~